
From: Immigration Refugees and Citizenship Canada / Immigration Réfugiés et Citoyenneté Canada <IRCC.COMMDoNotReply-NePasRepondreCOMM.IRCC@cic.gc.ca>
Sent: May 1, 2020 4:32 PM
To:
Subject: Information for approved permanent residents in the United States / Informations pour les demandeurs de résidence permanente approuvés actuellement aux États-Unis



La version française suit le texte anglais.

Important information for approved permanent residence applicants currently in the United States

This email is for you if:

- you are in the United States
- your application for permanent residence (PR) was approved and
- you have a confirmation of permanent residence (CoPR)

If you are already in Canada or not in the United States, please disregard this message; it does not apply to you. If you are a representative, please inform your clients who fit the above description.

On March 20, 2020, the Government of Canada [provided updates on exemptions to travel restrictions in place](#) to stop the spread of COVID-19 and protect the health and safety of Canadians. [Additional updates](#) have been provided for foreign nationals in the United States.

If your circumstances allow you to settle in Canada, we encourage you to put a plan in place as soon as you are able to. Congratulations again on having been selected to immigrate to Canada. We look forward to welcoming you.

Find out if the travel restrictions apply to you:

- If your PR application was approved you are allowed to travel to Canada if it is not for an optional or discretionary purpose. Please be aware that airlines have the discretion to allow passengers to board flights and once arrived in Canada, border services officers make a final determination on your entry into Canada.
- Please read about the public health measures below. If circumstances allow, we encourage you to continue to make plans to land in Canada in 2020. If possible, we encourage you and your accompanying family members to enter Canada at the same time.

Public health measures you must follow if you plan to travel to Canada soon:

- If you travel by air, you will need to pass a health check before you are allowed to board your flight. Travellers who show symptoms of COVID-19 will not be allowed to travel to Canada. If you know you are sick, delay your travel plans until you are feeling well.
- Whether you travel to Canada by land or by air, a border services officer will assess your health once you arrive in Canada.
- Once in Canada, **you must [quarantine for 14 days, even if you have no symptoms](#)**. This is mandatory for all travellers. There are [significant penalties](#) for anyone who does not follow this order. Please see [New Order Makes Self-Isolation Mandatory for Individuals Entering Canada](#).
- You must have a plan for how you will quarantine for 14 days when you get to Canada and how you will have access to groceries, get medical care, and other essential services. You will be asked to share your plan with border officials. While in quarantine, you will not be able to leave your place of quarantine for any reason. If you do not have a plan for quarantine do not travel until you have made one.

If your CoPR expires before you are able to travel to Canada:

- If you have not already done so, please contact us using the [webform](#) to let us know if you are not able to travel to Canada before your document expires. If you have already done this, we have the information and you don't need to submit another webform.
- You may not get an immediate response to your enquiry indicating the next steps, but we are reviewing all enquiries. IRCC is working hard to determine the next steps for clients in this situation. We're not sure yet when updates or instructions on this will become available, but we will make sure that they are communicated as soon as next steps are decided on.
- Please continue to regularly check on [our COVID-19 webpage](#) for updates.

Thank you for your patience during these exceptional circumstances.

Immigration, Refugees, and Citizenship Canada



Informations importantes pour les demandeurs de résidence permanente approuvés actuellement aux États-Unis

Ce courriel vous est destiné si :

- vous êtes aux États-Unis
- votre demande de résidence permanente (RP) a été approuvée et
- vous avez une confirmation de résidence permanente (CRP)

Si vous êtes déjà au Canada ou vous n'êtes pas aux États-Unis, veuillez ignorer ce message; il ne s'applique pas à vous. Si vous êtes un représentant, veuillez informer vos clients s'ils correspondent à la description ci-dessus.

Le 20 mars 2020, le Gouvernement du Canada a [émis des mises à jour sur les exemptions aux restrictions de voyage](#) en place pour limiter la propagation de la COVID-19 et protéger la santé et la sécurité des Canadiens. Des [mises à jour supplémentaires](#) ont été fournies pour les ressortissants étrangers aux États-Unis.

Si votre situation vous permet de vous établir au Canada, nous vous encourageons à mettre en place un plan dès que possible. Félicitations encore une fois d'avoir été choisi pour immigrer au Canada. Nous avons hâte de vous recevoir.

Renseignez-vous pour savoir si les restrictions de voyage s'appliquent à vous :

- Si votre demande de RP a été approuvée vous serez autorisé à voyager au Canada à la condition que ce ne soit pas dans un but facultatif ou discrétionnaire. Sachez que les lignes aériennes ont la discrétion de permettre aux passagers de prendre place dans un avion et une fois arrivé au Canada, les agents des services frontaliers prennent la décision ultime de permettre l'entrée au Canada.
- Veuillez lire les mesures de santé publique ci-dessous. Si les circonstances le permettent, nous vous encourageons à continuer à faire des plans pour être admis en tant que RP au Canada en 2020.

Mesures de santé publique à suivre si vous comptez vous rendre au Canada prochainement :

- Vous devrez passer une évaluation de l'état de votre santé juste avant de prendre un vol. Les voyageurs qui présentent des symptômes de la COVID-19 ne seront pas autorisés à prendre l'avion. Si vous êtes malade, retardez vos plans de voyage jusqu'à ce que vous vous sentiez bien.
- Que vous voyagiez au Canada par voie terrestre ou aérienne,
 - Un agent des services frontaliers évaluera votre état de santé à votre arrivée au Canada.
 - Une fois au Canada, **vous devez [vous mettre en quarantaine pendant 14 jours, même si vous ne présentez aucun symptôme](#)**. Cette mesure est obligatoire pour tous les voyageurs. De [sérieuses pénalités](#) s'appliquent pour toute personne qui ne suit pas cette directive. Consultez le [Nouveau décret d'auto-isolement obligatoire pour les personnes entrant au Canada](#).
 - Vous devez avoir un plan de mise en quarantaine pendant 14 jours lorsque vous arriverez au Canada et sur la façon dont vous aurez accès à l'épicerie, aux soins médicaux et à d'autres services essentiels. Il vous sera demandé de démontrer votre plan aux autorités frontalières. Pendant la quarantaine, vous ne pourrez quitter votre lieu de quarantaine pour aucune raison. Si vous n'avez pas de plan pour la quarantaine, ne voyagez pas avant d'en avoir élaboré un.

Si votre CPR expire avant que vous puissiez venir au Canada :

- Si vous ne l'avez pas encore fait, veuillez nous contacter en utilisant le [formulaire Web en ligne](#) pour nous faire savoir si vous n'êtes pas en mesure de voyager au Canada avant l'expiration de votre document. Si vous l'avez déjà fait, nous avons les informations et vous n'avez pas besoin d'en soumettre un autre formulaire.
- Vous ne recevrez peut-être pas une réponse immédiate à votre demande qui indique les prochaines étapes, mais soyez assuré que nous examinons toutes les demandes. IRCC travaille fort pour déterminer les prochaines étapes pour les clients qui se trouvent dans cette situation. Nous ne savons pas encore quand les mises à jour ou les instructions à ce sujet seront disponibles, mais nous veillerons à ce qu'elles soient communiquées dès que les prochaines étapes seront décidées.
- Veuillez également continuer à consulter [notre page Web COVID-19](#) pour les mises à jour. Veuillez la consulter régulièrement.

Merci de votre patience durant ces circonstances exceptionnelles.

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada